



activités
sociales
de l'énergie

Je pars à la retraite ou je viens d'arriver sur la CMCAS de Bayonne

Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit
et les informations importantes pour bien préparer votre retraite
ou découvrir votre nouvelle CMCAS.



Comment bien préparer sa retraite auprès des IEG ?



Votre pension des IEG

Votre retraite est gérée par la Caisse nationale des Industries électriques et gazières (CNIEG) pour la période pendant laquelle vous étiez agent statutaire.

Pour connaître vos interlocuteurs, les conditions et délais à respecter, rendez-vous sur le site de la CNIEG :

cnieg.fr – 02 40 84 01 84

Polypensionnés : si vous avez travaillé sous plusieurs régimes au cours de votre carrière, vous devez alors procéder à la liquidation de vos droits dans chacun de vos régimes et selon leurs règles propres.

Pour les retraites complémentaires, vous devrez transmettre votre demande à toutes les caisses auprès desquelles vous aurez cotisé.

En savoir + : info-retraite.fr

Se rapprocher de son SERVICE RH pour :

- **INDEMNITE DE DEPART** (doit être versée sur votre avant-dernière paie)
- **Eventuelles COTISATIONS RETRAITES SUPPLEMENTAIRES** (Ag2r / Perco /...)

AVANTAGES FAMILIAUX : vous continuez à bénéficier des avantages familiaux gérés désormais par la CNIEG et versés sur votre pension.

TARIFS PARTICULIERS : sous réserve de 15 ans d'ancienneté dans les IEG, vous continuez à bénéficier de ces tarifs, la CNIEG se charge des démarches auprès d'ANGANE, il est donc important de contacter la CNIEG avant un déménagement.

ANGANE : 09 69 39 58 60 ou par mail : angane@enedis-grdf.fr

COUVERTURE SANTE : vous continuez à être couvert par la CAMIEG pour le régime de base et complémentaire et la cotisation est désormais prélevée sur le bulletin de pension. Pour la sur-complémentaire voir la rubrique CSMR.

CAMIEG : camiieg.fr - 0 806 069 300

La CSMR sur-complémentaire santé retraité CCAS

Votre couverture sur-complémentaire (CSM) chez **ENERGIE MUTUELLE** cesse dès votre mise en inactivité.

La CCAS vous propose de financer en partie une mutuelle sur-complémentaire (CSMR) gérée par SOLIMUT.

solimut-mutuelle.fr - 01 84 980 980

La CSMR est un contrat collectif, dont l'objectif est d'assurer une mutualisation du risque et une solidarité forte entre ses membres.

Chaque année, un fonds solidaire inter-générationnel de 27 millions d'euros, issu de la contribution au financement des Activités Sociales (auparavant 1%), y est alloué sous forme d'aide à la cotisation.

Cette couverture vient en complément des remboursements de la **CAMIEG**, en proposant la même grille de prestations que celle des actifs.



Fortement conseillée pour la prise en charge du forfait hospitalier et la chambre individuelle non pris en charge par la CAMIEG et tous les appareillages optiques, auditifs et dentaires.

La cotisation mensuelle est prélevée sur le compte bancaire.

Les agents pensionnés ainsi que les membres de leur famille, conjoint et enfants, couverts par la **CAMIEG** peuvent en bénéficier.

Si vos dépenses en matière de santé/handicap ne sont pas intégralement prises en charge, une aide exceptionnelle et ponctuelle peut vous être accordée par la Commission Sociale **CSMR**, afin de solliciter le fonds social.

Pour y adhérer contactez la CMCAS 2 mois avant votre départ effectif à la retraite.

Des assurances avec la CCAS

IDCP



La Prévoyance de branche prélevée sur votre salaire prend fin avec la mise en inactivité et ce contrat groupe, géré par la CCAS, permet de conserver des garanties de qualité.

Il propose un large choix de garanties prévoyance pour toute la famille.

Les prestations sont les suivantes :

- Versement de capitaux (en cas d'infirmi t  accidentelle, d'invalidit , de d c s) – en fonction des garanties souscrites, capital pour vous ou vos proches pouvant atteindre 8 fois votre pension annuelle brute (couverture jusqu'  800 % en accidentel).
- Indemniti  lors d'une hospitalisation.
- Assistance en cas d'accident.
- Si vous  tes d j  adh rent, pensez   signaler votre d part en retraite   votre CMCAS et   la CCAS ; la cotisation IDCP sera modifi e en fonction.
- Si vous disposez d'une ancienneti  IDCP projet e   votre 65e anniversaire sup rieure ou  gale   15 ans, vous b n ficiez d'une r duction de 2   6   par mois sur votre cotisation **CSMR**.



Attention vous avez jusqu'  12 mois apr s votre d part en inactivit  pour adh rer   ce contrat ou pour modifier vos garanties   la hausse.

Assurances avec nos partenaires SATEC et PREVERE

IDCP, d pendance et obs ques – Offres de pr ts

PREVERE 01 84 980 980

Auto / Moto, Habitation, Chasse, Responsabilit  vie priv e, chiens et chats

SATEC 09 70 80 97 70

Des aides pour tous avec la CMCAS ou la CCAS

Aides pour tous



Aides aux Vacances à la neige, aides à la qualité de vie, aides au handicap.



Aides financières ponctuelles sur constitution de dossier social.

Aides aux inactifs



Aide ménagère, Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation, aide à l'amélioration de l'habitat, téléassistance, aide à hébergement temporaire et accueil de jour, convoyage séjours bleus.



Aide aux dépenses d'hygiène, lien social.

Enfance, jeunesse



Garde d'enfants de moins de 3 ans, aide au soutien scolaire, remboursement de la CVEC, aide à l'autonomie des jeunes.



Participations financières aux activités sportives et culturelles, aux centres aérés, aux séjours scolaires et linguistiques, à l'apprentissage de la natation, de l'équitation.

Un numéro : 05 59 88 72 00
Maryse et Diana – Pôle ASS



Des vacances avec la CCAS

2 saisons

Été - d'avril à octobre

Hiver - de novembre à mars

2 périodes Haute Saison

Vacances de février et vacances d'été

2 façons de réserver

Réservation à tour de rôle en période haute saison (période rouge)

Réservation directe pour les autres périodes (période verte)

Réservations auprès de votre CMCAS

ou sur

nosoffres.ccas.fr/vacances



- À la mer
- À la montagne
- À l'étranger
- Des séjours solidaires
- Des séjours à thèmes
- Des séjours adaptés...



De la culture



Musique, cinéma, lecture, cours ou activités en ligne
Sur le portail Culture et Loisirs du site
@ CCAS.fr



PORTAIL
en ligne ccas.fr

Surfez et trouvez des bons plans culturels
portail-culture-et-loisirs.ccas.fr

S'activer avec la CMCAS



- **Activités, séjours** : WE ski, Sorties culturelles ou sportives, 1 à 2 voyages en France/ an, 1 repas de fin d'année...
- **Sections d'activités** : Musique / Pelote / Sophrologie / Qi Qong / Gym / Danse / Marche Nordique / Plongée / Débrouil'Aiguille / Ball Trap / Section Montagne...
- **Des partenariats locaux** pour des découvertes à tarifs préférentiels.
- **Et pour les enfants** : Arbres de Noël, sorties et week-end thématiques : surf à Capbreton, ski...

Retrouvez toutes ces propositions sur bayonne.cmcas.com



Mettre son grain de sel dans les activités sociales...

Devenir bénévole du réseau solidaire

La CMCAS anime un réseau de bénévoles qui vont à la rencontre des plus fragiles et des plus âgés d'entre nous. Chacun peut donner le temps qu'il veut.

Convoyer nos enfants sur les centres de vacances jeunes.

Prendre le relais en devenant **responsable dans un centre de vacances** CCAS en accompagnant les voyages internationaux CCAS...

Porter un projet, ou simplement **aider** à la construction ou à l'organisation d'une activité ponctuelle, s'impliquer dans une section d'activités.

Devenir élu de SLVie, de commission du Conseil d'Administration.

Les listes sont constituées par les organisations syndicales à chaque élection.

Contactez nous pour

Vos propositions



La mise à jour de
votre coefficient
social



L'obtention de
vos identifiants
(NIA)



L'ouverture des
droits aux activités
sociales



Toutes questions
relatives aux
activités sociales



Retrouvez toutes ces infos

- Dans votre SLVie
- Dans votre CMCAS
Au 7, chemin de la Marouette - 64100
BAYONNE
05.59.72.88.00

ccas-pyo.accueil@asmeg.org
- Sur le site bayonne.cmcas.com
- Sur le site de la CCAS ccas.fr et sur
l'application

